

SEANCE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2007

Président : M. John LINGG
Vice-président : M. Dominique ZEHFUS
Secrétaire : M. Damien BONFANTI
Membres : Mmes Lucia BARBEY, Murielle MARCHIANDO, Louise REY

Sont présents :

MM. Thierry AESCHBACHER, Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Cédric ANNEN, Gilles AUGSBURGER, Alain BOSSHARD, Alessandro CALABRESE, Mmes Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, Marceline DILONARDO, Carole ESTOPPEY, MM. Yves FAVRE, Stéphane FLOREY, Jean FONTAINE, Roger GOLAY, Pierre JAQUET, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. Patrick LUSSI, Alain MATHIEU, Cyril MIZRAHI, Frédéric OLOFSSON, Frédéric PROGIN, Mmes Orane REULAND, Suzanne RICHERT, M. David RÖTHLISBERGER, Mme Nathalie VERGAIN, MM. Claudio VITALI, Pierre-Alain VOLERY

Excusé : M. Karel STUDER

Assistent à la séance : M. François BAERTSCHI, Maire
M. François LANCE, M. Frédéric RENEVEY
Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation des procès-verbaux des séances des 31 mai et 4 juin 2007
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission de la culture – Séance du 14 mai 2007 –**
Rapporteur : M. Frédéric PROGIN
 - a) Présentation du programme de Mai au Parc **p. 17** **Information**
 - b) Information sur l'activité du Fonds d'art visuel **p. 18** **Information**
 - c) Information sur la sensibilisation dans les écoles **p. 18** **Information**
 - d) Divers
- 7) **Commission de la sécurité – Séance du 21 mai 2007 –**
Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF
Visite de la nouvelle Centrale d'engagement de la Police Cantonale **p. 19** **Information**
- 8) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 6 juin 2007 –**
Rapporteuse : Mme Orane REULAND
 - a) Election du Président du Vice-président **p. 20** **Information**
 - b) Présentation par le Conseiller administratif délégué des objets en cours de traitement et à venir **p. 20** **Information**
 - c) Périmètre de Lancy Square – Vente de droits à bâtir
Ratification d'un acte se rapportant à la délibération du Conseil municipal du 12 octobre 2000 **p. 21** **Arrêté**

Séance ordinaire du 21 juin 2007

- 9) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –
Séance du 11 juin 2007 –
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**
- a) Election du Président et du Vice-président **p. 22** **Information**
 - b) Examen des comptes de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées et de l'Association EMS « Résidence la Vendée » **p. 22** **Vote de principe**
 - c) Divers
- 10) **Commission des affaires sociales – Séance du 13 juin 2007 –
Rapporteuse : Mme Anne-Claude JULLERAT VAN DER LINDEN**
- a) Election de la Présidente et du Vice-président **p. 24** **Information**
 - b) Rencontre avec les centres de loisirs de la Ville de Lancy : **p. 25** **Information**
 - Centre Marignac
 - Terrain d'aventures Lancy-Voirets
 - Terrain d'aventures du Petit-Lancy
 - Villa Tacchini
 - Locaux autogérés
 - c) Nomination des membres du Conseil municipal pour les différents centres de loisirs **p. 26** **Information**
 - d) Divers
- 11) Résolution « Plan des circulations du secteur place du 1^{er}-Août, avenue des Communes-Réunies, avenue du Curé-Baud, chemin des Semailles et chemin des Palettes **p. 27** **Résolution**
- 12) Propositions individuelles et questions **p. 32**
- 13) Questions du public **---**

M. LINGG : Mesdames, Messieurs, les Conseillères, Conseillers municipaux, je vous souhaite la bienvenue en ce premier jour de l'été, première séance ordinaire de la législature. J'excuse M. Karel Studer. Je salue la présence également parmi nous de notre Conseil administratif incorporé et des représentants de la presse et Mesdames, Messieurs qui nous rejoignent du public.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. PROGIN : Au point 9), pour la Commission des finances, il y a un vote de principe inscrit. Vu qu'il y a la Fondation et l'Association, je crois qu'il serait juste de corriger en deux votes de principe.

M. LINGG : La proposition de deux votes de principe est acceptée.

M. ALONSO : Au point 10b), la Villa Tacchini n'est pas mentionnée, alors qu'elle a été auditionnée.

M. LINGG : Nous rajoutons donc la Villa Tacchini.

M. FAVRE : Sur l'ordre du jour, la résolution n'est pas mentionnée à l'ordre du jour.

M. BONFANTI : Elle va être rajoutée maintenant. Il faut donc la rajouter au point 11)..

M. LINGG : La proposition est acceptée.

Séance ordinaire du 21 juin 2007**2. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 31 MAI ET 4 JUIN 2007**

M. LINGG : Procès-verbal de la séance du 31 mai 2007 – Le procès-verbal est accepté.
Procès-verbal de la séance du 4 juin 2007 – Le procès-verbal est accepté avec mes remerciements à Mme Augsburguer pour son établissement.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. LINGG : Nous avons reçu un courrier concernant le nouveau certificat fédéral de capacité pour la formation d'assistant-e sociale socio-éducative venant de l'Association genevoise des crèches suburbaines (AGCSub). Je demande au Secrétaire de nous en faire la lecture.

M. BONFANTI :

« Madame, Monsieur,

Réunis en assemblée générale le 3 mai 2007, les membres de l'AGCSub ont chargé leur Bureau de transmettre aux président-e-s des Conseils municipaux des communes genevoises la communication que vous trouverez en annexe. Nous vous prions d'en donner lecture en séance du Conseil municipal. En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions, etc.

Mesdames, Messieurs,

Notre association regroupe la majorité des comités gérant les crèches des communes suburbaines. Ses membres estiment qu'il est de son devoir d'informer toutes les communes qui subventionnent (ou sont appelées à subventionner) des institutions de la petite enfance au sujet des profonds changements intervenus récemment dans la formation du personnel petite enfance, changements qui auront des incidences sur les budgets de ces institutions.

Jusqu'ici, l'encadrement des tout-petits en crèche, garderie et jardin d'enfants était assuré par des professionnel-le-s en possession d'un diplôme cantonal de niveau tertiaire assisté-e-s d'un certain nombre de personnes non diplômé-e-s.

Suite à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la formation professionnelle de décembre 2002 (LFPr), une nouvelle formation a vu le jour : celle d'assistant socio-éducatif (ASE). Des jeunes qui veulent apprendre un métier dans le social mais n'ont pas les capacités de se former dans les écoles supérieures, pourront obtenir en 3 ans un certificat fédéral de capacité leur permettant d'être engagés non seulement dans les institutions de la petite enfance, mais également dans les EMS et les établissements pour handicapés.

A Genève, cette formation a débuté en école en 2005 ; nos institutions accueillent déjà ces futur-e-s ASE pour des stages de diverses durées.

Dès la rentrée 2007, une formation en dual va démarrer. Nos institutions sont appelées à fonctionner comme entreprises formatrices.

L'accueil et la formation de ces apprenants ASE nécessitera, vous vous en doutez, des frais supplémentaires pour les institutions qui se lanceront dans ce défi !

Les apprentis seront rétribués : Fr. 650.-- par mois en 1^{ère} année, Fr. 900.-- en 2^{ème}, Fr. 1'200.-- en 3^{ème} année. Pour obtenir l'autorisation d'encadrer des apprenants ASE, les institutions de la petite enfance vont devoir former des maîtres d'apprentissage, conformément aux exigences de l'Office d'orientation et de formation professionnelle et continue (OFPC). Il faudra, à cela, ajouter le temps d'accompagnement du formateur, les frais administratifs inhérents à la gestion du dossier, ainsi que les frais des cours inter-entreprises.

Une première estimation conduit à un budget total pour l'institution qui accueille un apprenant ASE de : Fr. 15'000.-- en 1^{ère} année / Fr. 19'000.-- en seconde / et Fr. 25'000.-- en 3^{ème} année, frais d'examen inclus.

Séance ordinaire du 21 juin 2007

Le milieu de la petite enfance a tout intérêt à participer à la formation de ces assistant-e-s socio-éducatif-ve-s, formé-e-s dans la Suisse entière, qui brigueront des postes dans nos institutions. De votre côté, nous sommes persuadés que vous verrez tout l'enjeu qu'il y a à faire une place à des jeunes qui veulent apprendre un métier et qu'ainsi, vous ferez bon accueil aux demandes financières qui vous seront adressées par les institutions de la petite enfance de votre commune.

Notre association se tient à votre disposition pour vous fournir tout élément complémentaire que vous pourriez encore souhaiter.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous avez porté à notre information, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre parfaite considération.

Signée par Denise Deschenaux, Présidente ».

M. LINGG : Au Bureau, nous avons transmis ce courrier au Conseil administratif pour suite utile. Nous verrons, lorsque nous recevrons les demandes qui pourraient venir par la suite.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. BAERTSCHI : Vous avez reçu le planning des séances de commissions pour cet automne. La Commission des affaires sociales ne se verra pas le 26 septembre, mais le 12 septembre.

M. LANCE : J'ai aussi une modification à apporter à ce planning. La Commission de la culture qui était prévue le 24 septembre, est avancée au 27 août et la Commission de l'administration sera par conséquent reportée au 24 septembre. Vous recevrez un nouveau planning des commissions de la part du secrétariat du Conseil municipal.

M. RENEVEY : J'ai aussi agendé une séance supplémentaire concernant la Commission des travaux et constructions, donc elle se tiendra le jeudi 30 août à 18.30 heures.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

**6. COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 14 mai 2007 -
Rapporteur : M. Frédéric PROGIN**

a) Présentation du programme de Mai au Parc
=====

M. PROGIN présente le sujet : Mme Mamie nous a présenté le programme des 10 ans de « Mai au Parc ». Cette manifestation s'est articulée sur trois axes :

- l'exposition collective d'art contemporain qui a commencé le 17 mai et se déroule encore jusque au 1er juillet ;
- les différentes animations musicales et pour les enfants qui ont eu lieu dans le parc et à la villa, du 17 au 20 mai ; et poussière du monde qui s'est déroulé du 17 mai au 10 juin.

Séance ordinaire du 21 juin 2007**b) Information sur l'activité du Fonds d'art visuel**

=====

M. PROGIN présente le sujet : Ce fonds qui a été mis en place au début de l'année compte les membres suivants :

- M. Oberwiler ;
- Mme Turlin ;
- M. Rudaz du Service des travaux et constructions ;
- Mme Reuland ;
- Mmes Mamie et Mariéthoz ;
- M. Lance, Conseiller administratif

Il s'est réuni à trois reprises depuis sa création et dispose d'un budget annuel d'environ Fr. 84'000.--.

Après avoir envisagé quelques temps, un aménagement dans le hall de l'immeuble des Courtillets, la commission s'est réorientée sur l'amélioration de l'aspect visuel de la place du 1er-Août et de l'entrée du cimetière.

La décoration de la Maison de la sécurité a également été évoquée, mais il semble que la démarche intervienne un peu tard dans le projet.

La place des Ormeaux et son aménagement ont été le sujet de discussion, mais là aussi un concours a déjà été lancé.

Enfin, l'entretien du parc En Sauvy et celui des œuvres d'art de la commune ont occupé la commission.

Le Conseiller administratif propose de présenter les deux personnes extérieures à la commune, Mme Turlin et M. Oberwiler, lors de la prochaine séance de la commission.

c) Information sur la sensibilisation dans les écoles

=====

M. PROGIN présente le sujet : Des activités étaient en cours à l'école du Bachet et à celle des Palettes grâce au fonds « construire un pont ».

Le Service culturel met sur pied, avec le Département de l'instruction publique et le Collège de Saussure, un concours entièrement financé par le Département pour la résidence de 6 mois d'un grand danseur.

La collaboration à la réalisation d'un cahier « Danse » pour les arts et l'enfant se poursuit.

Suite à l'exposition Ponti qui a eu lieu à la villa Bernasconi, des enseignants ont continué à décliner ses livres pour l'apprentissage de la lecture et des mathématiques.

d) Divers

=====

M. PROGIN présente le sujet : Mme Andrey informe que le fonds jeunesse de la bibliothèque a été développé.

Séance ordinaire du 21 juin 2007

Les prochaines journées du livre se dérouleront les 3 et 4 novembre prochains, sur le thème de la cuisine. Les dernières confirmations sont attendues avant d'établir le programme définitif.

Une commissaire s'inquiète de la fermeture de la bibliothèque de l'école de la Caroline durant les travaux de réfection. Il lui est répondu que la durée de fermeture a été réduite et que, durant cette dernière, les élèves pourront être accueillis à la bibliothèque municipale, hors des heures d'ouverture au besoin.

Le Conseil administratif, assisté du Service culturel, continue la recherche d'un nouveau responsable pour la Ferme de la Chapelle en remplacement de Mme Quadranti. Il est rappelé que ce changement sera l'occasion de redéfinir les objectifs du site.

7. COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 21 mai 2007 Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF

Visite de la nouvelle Centrale d'engagement de la Police Cantonale

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : La Commission est accueillie par le Maréchal Daniel Frossard et le brigadier Denis Noirjean pour la visite et explications de la centrale d'engagement à l'Hôtel de Police chemin de la Gravière.

Seul le corps de gendarmerie est présent à la centrale :

5 personnes répondent aux appels du 117 durant la journée ;

3 personnes de 19h00 à 06h00 ;

Les appels sont pris 24h/24h. ;

Les collaborateurs exécutent un tournus à horaires spéciaux. Selon le type d'événement, la police judiciaire est également appelée.

Les appels entrants sont tous enregistrés et identifiés, à part les numéros cachés. Dès l'année prochaine, un pro vider pourra situer la provenance des appels cachés à 100 mètres près. Les appels sont archivés pendant 3 mois, voire plus, sur demande d'un juge d'instruction.

Les places de travail sont chacune équipée de 3 écrans et d'une cartographie sur laquelle on peut visionner plusieurs plans, dont une vue aérienne. Les patrouilles sont ainsi visionnées et dirigées par ces écrans. Les patrouilles en service sont identifiées sur l'écran selon des couleurs différentes qui représentent chacune une intervention spécifique.

Ce sont d'abord les patrouilles du secteur concerné qui sont appelées à intervenir.

Tous les véhicules de police comportent le positionnement GPS, ce qui permet de les localiser en tous temps.

La centrale est en lien avec les TPG et les taxis, notamment pour signaler des personnes disparues.

Séance ordinaire du 21 juin 2007

Les événements sur sol genevois sont répertoriés sous le terme C.Call. En cas de panne, la centrale de la police de sécurité internationale, basée à l'aéroport, peut suppléer. Une relation est également établie avec la centrale de l'autoroute dénommée Castor. Avec la France, la liaison se fait sous forme d'alarme téléphonique.

Il est rappelé que le tri des appels est confié à des personnes qui ont l'expérience du terrain. A noter que le nombre d'appels est bien entendu en augmentation.

**8. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 6 juin 2007 -
Rapporteuse : Mme Orane REULAND**

a) Election du Président et du Vice-président
=====

Mme REULAND présente le sujet : M. Favre est reconduit à la présidence de la commission de l'aménagement du territoire et M. Mizrahi est élu Vice-président .

**b) Présentation par le Conseiller administratif délégué des objets en cours de
traitement et à venir**
=====

Mme REULAND présente le sujet (cliché) : La première partie de la séance consista en la revue des projets d'aménagement de la commune.

M. Baertschi commence pas un rappel historique. Il indique qu'en 1958, le Grand Conseil a décidé, dans le cadre de la parcellisation, de créer des zones de développement (dites zones 3) qui sont appelées à être urbanisées. Il a également fixé la zone villas (zone 5). Restent encore sur Lancy une zone agricole au Petit-Lancy, sur les parcelles de l'Arquebuse, et une autre au Grand-Lancy, celle qui a été déclassée pour la construction du projet la Chapelle-les-Sciers. La Commune dispose encore de quelques zones 4B (dites zones de village).

La Ville de Lancy a toujours eu comme politique d'acheter un maximum de terrains, afin de pouvoir être acteur quand il faut développer. Les autres communes du Canton ont en général des fondations communales qui gèrent ces achats. Ce n'est pas le cas de Lancy qui a choisi d'être directement propriétaire.

Les projets suivants ont été abordés : La Chapelle-les-Sciers / Les Marbriers / Lancy-Square / Sovalp / Les Semailles.

La Chapelle-les-Sciers

M. Baertschi rappelle que la décision de déclassement de la zone agricole en zone 3 du Grand Conseil est contestée par les autorités de Plan-les-Ouates et par des propriétaires privés. A ce jour, il n'a pas d'information si les recours auraient été levés. Un ou des plans localisés de quartiers devraient néanmoins être proposés en sachant que la fondation de l'Hospice Général n'entend pas vendre sa parcelle, mais construire elle-même. Des constructions d'immeubles devraient donc démarrer en 2008

Séance ordinaire du 21 juin 2007

sur Lancy. Une des préoccupations des commissaires est de faire en sorte que des commerces s'ouvrent le plus vite possible pour éviter une cité dortoir.

Les Marbriers

M. Baertschi indique qu'il n'a pas d'information précise sur le plan localisé de quartier en cours. En revanche, la discussion se poursuit avec le Département en ce qui concerne la centralité du projet. La Commune a clairement dit que les habitants allaient être partenaires de ce travail qui devrait commencer au mois de septembre.

Lancy-Square

Le plan localisé de quartier de Lancy-Square date de 1991. Le Conseil municipal a récemment voté un certain nombre de ventes de terrains à Losinger. Ce périmètre comporte la maison de la sécurité. Il y aura aussi un hôtel et des locaux administratifs. La Commune n'a pas l'intention de détruire la caserne et elle ne souhaite pas densifier la parcelle qui se trouve sur le chemin du Gué. En outre, du côté du chemin des Pâquerettes, la Commune est propriétaire d'une petite parcelle dont elle pourrait vendre les droits à bâtir.

Sovalp

Les CFF entendent valoriser un espace rail peu utilisé actuellement, en construisant 600 logements et 120'000 m² de plancher pour les activités (bureaux, commerces, loisirs, etc.). M. Baertschi a entendu dire que la partie logements du projet serait retardée de cinq ans car les parcelles en question vont être utilisées pendant la construction du Ceva pour le chantier. En revanche, il semble que le projet de l'autre côté du pont va se concrétiser plus rapidement. L'avantage de Sovalp est qu'il n'y ait qu'un seul propriétaire, les CFF, raison pour laquelle il n'y aura pas d'opposition.

Les Semailles

Un nouveau plan directeur de quartier va être proposé. Toutefois le bureau Stangi et Spitzas, qui devait présenter le nouveau projet, a demandé un délai supplémentaire. L'objet sera donc porté à l'ordre du jour de la séance de la commission du mois de septembre. A titre de rappel, le Conseil municipal a clairement refusé le premier plan directeur de quartier élaboré par le groupe Mayor et Bösch. Un commissaire rappelle que le Conseil municipal souhaitait conserver quelques idées forces du premier projet mais qu'il ne voulait pas des tours.

**c) Périmètre de Lancy-Square – Vente de droits à bâtir
Ratification d'un acte se rapportant à la délibération du Conseil municipal du
12 octobre 2000**

=====

Mme REULAND présente le sujet : Une demande de modification de l'arrêté du Conseil municipal du 12 octobre 2000 est demandée par le Registre Foncier. M. Côte précise que le montant reste le même, soit 712 m² à Fr. 541.-- le m². En revanche, c'est le numéro des parcelles qui est modifié. Il s'agit donc d'une modification technique.

Dans le cas de figure de Lancy-Square, le prix du terrain est fixé à Fr. 650.-- le m², avec une densité de 1.2, ce qui donne Fr. 541.-- le m² à bâtir, soit au total Fr. 385'192.-- (712 m² x Fr. 541.--). Cette surface est vendue au promoteur qui va réaliser le bâtiment.

Un commissaire demande comment est fixé le prix au m². M. Côte explique que le prix au m² est fixé par le service financier de l'Etat. Depuis l'été 2006, afin d'inciter certains propriétaires à vendre, le prix a été monté à Fr. 1'000.--, et ceci jusqu'à la fin 2007. Une autre mesure a été prise en ce qui

Séance ordinaire du 21 juin 2007

concerne la valeur des constructions existantes. A ce jour, c'était la valeur réelle déduite de la vétusté. Actuellement, il s'agit d'une valeur réelle sans tenir compte de la vétusté.

Un commissaire rappelle que la Commune a beaucoup de terrains en zone de développement. L'Etat a un contrôle sur le prix du terrain qui est fixé par la direction du logement. La situation risque toutefois de changer avec la nouvelle loi sur les immeubles d'utilité publique. Il n'en demeure pas moins que le prix officiel fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'Etat.

Le projet d'arrêté est adopté à l'unanimité par la Commission.

L'arrêté 8c) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

9. COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS Séance du 11 juin 2007 – Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS

a) Election du Président et du Vice-président

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : La séance a été ouverte par M. Pierre-Alain Volery, doyen de la commission. Il a été élu président à l'unanimité et avec acclamations. M. Karel Studer a été élu Vice-Président, également à l'unanimité et avec acclamations.

b) Examen des comptes de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées et de l'Association EMS « Résidence de la Vendée »

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : La commission a reçu Mme Wolf, directrice de la résidence de La Vendée et M. Aeschbacher, secrétaire du Conseil de Fondation.

En préambule, M. Lance, Conseiller administratif délégué, nous a expliqué la différence des deux entités qui restent placées sous la surveillance du Conseil administratif de notre commune.

Notre invité, M. Aeschbacher, confirme dans son exposé la séparation entre le propriétaire des murs et l'entité qui s'occupe de la partie soins. Les statuts des deux entités ont été approuvés par les services de l'Etat et notre Conseil municipal.

La Vendée fonctionne avec satisfaction. Elle possède la certification ISO 9001 qui démontre une bonne gestion grâce à une équipe efficace tant de la direction que du personnel. Le prix de pension, soit Fr. 192.-- par jour est un des plus bas du canton.

Les commissaires, qui avaient reçu à l'avance les deux documents des comptes, ont posé de nombreuses questions que nous pouvons résumer comme suit :

- En complément aux explications sur la séparation des entités, il s'agit principalement d'une séparation pour des raisons purement comptables.
- Plusieurs commissaires sont soucieux du projet de réduction du personnel à la suite de l'initiative 125 qui entrera en vigueur prochainement. La réponse est expliquée dans toute sa complexité.

Séance ordinaire du 21 juin 2007

Les chiffres de références de l'EMS de La Vendée ont été pris avant la séparation. Le montant des loyers a été remis en question par l'Etat. Il fallait revoir les chiffres à la baisse.

Des recherches d'économies possibles ont été faites sur le loyer où il faudrait réduire les travaux d'entretien ou sur les charges de personnel. "II est possible que la bonne gestion et l'amortissement du prêt hypothécaire aient influencé les magistrats cantonaux".

Les postes supprimés sont dans l'animation, l'ergothérapie qui reste toujours opérationnelle et des postes à temps partiels divers.

Le coût élevé des audits, malgré le doute sur leur utilité par un commissaire, a été relativisé par Mme Wolf qui a estimé qu'ils étaient nécessaires (Fr. 1'500.-- sur un budget de Fr. 8 millions).

Le prix des pensions a été calculé en fonction des besoins, selon les classes « Plaisir », soit (Planification Informatique des Soins Infirmiers). Ils n'ont pas été modifiés depuis 2004.

Des renseignements nous seront communiqués au sujet du faible rendement des placements en titres.

Notre Conseiller administratif délégué nous a informés sur le projet du nouvel EMS des Mouilles dont les travaux devraient commencer cet automne. Il ne fonctionnera pas comme foyer de jour.

Quant à l'éventuel cautionnement par la Ville de Lancy, sa décision reviendra à notre Conseil municipal lorsque toute la problématique juridique aura été prise en compte.

Pour terminer, la commission a voté et a approuvé à l'unanimité les comptes, respectivement de la Fondation et de l'Association communale pour le logement des personnes âgées.

M. GOLAY : C'est vrai que nous avons eu un excellent exposé de la gestion de cette fondation par les deux représentants qui ont été invités lors de la séance de la Commission.

Juste un point qui me laisse un peu perplexe et soulevé en commission, c'est au niveau des organes de contrôle entre la Fondation et l'Association EMS qui sont composés des mêmes personnes. Un organe de contrôle ne devrait pas être le même entre le locataire et le propriétaire, c'est notre point de vue.

L'autre question qui nous laisse un peu aussi sur notre faim, c'est par rapport au placement qui était à peu près sur un montant de Fr. 500'000.-- et quelques milles francs, un montant qui est relativement très faible. C'est vrai que si on se reporte à la page suivante, par rapport au bilan, il y a Fr. 8'000.-- de bénéfice, c'est vrai que ce sont des rendements qui sont relativement faibles. J'attendais une réponse suite au rapport concernant le rendement.

M. LANCE : Concernant les deux organes de gestion de l'Association de la Vendée et de la Fondation de la Vendée, ce ne sont pas des organes de contrôles, ce sont des organes de gestion. L'organe de contrôle des comptes est encore un autre organe.

Comme je l'ai dit en commission, cela a été discuté l'année passée lorsque ces deux statuts ont été proposés à ce Conseil municipal. Le Conseil municipal a accepté le principe des statuts de ces deux organes, et le Grand Conseil les a également acceptés. Je crois que c'est difficile de revenir là-dessus. On vous a également expliqué en commission que c'était aussi une façon de faciliter la gestion de ces deux entités puisque la Fondation gère tout ce qui se rapporte à l'immobilier, et l'Association gère tout ce qui se rapporte au fonctionnement de l'EMS.

Séance ordinaire du 21 juin 2007

De toute façon, ce sont deux organes qui sont très proches, et c'est aussi une question d'efficacité d'avoir choisi les mêmes personnes pour gérer ces deux entités.

Concernant votre question pour le placement, c'est vrai que j'ai posé la question à M. Föllmi, après la commission. M. Föllmi m'a répondu que le surplus des liquidités était placé dans un fonds de placement auprès de la BCG, sauf erreur de ma part, une fondation de droit public ne peut placer ces liquidités en actions sous une autre forme. M. Föllmi a précisé que ce fonds de placement est autorisé en toute sécurité par les fondations. Si vous le désirez, je pourrai vous donner plus de précisions lors d'une prochaine Commission des finances.

M. BAERTSCHI : Avant que M. Lance ne réponde, ce sera au mois de septembre. Je crois que les membres qui ont été élus ici à la Fondation communale de la Vendée, sont convoqués lundi prochain pour une première assemblée. C'est à ce moment-là, qu'il va falloir aborder le problème.

M. LINGG : Nous allons passer aux deux votes de principe. Il s'agit de votes de principe pour l'instance compétente pour l'acceptation de ces comptes, ce sont justement les organes de gestion et les organes de révision fixés selon les statuts.

Concernant la Fondation communale pour le logement des personnes âgées :
Vote de principe accepté par une large unanimité. Opposition aucune, abstention aucune.

Concernant les comptes de l'Association EMS de la Résidence de la Vendée :
Vote de principe accepté par une large unanimité. Opposition aucune, abstention aucune.

c) Divers

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Notre Conseiller administratif délégué nous informe, qu'après une étude complète des immeubles communaux, la valeur immobilière est supérieure de celle qui apparaît au bilan.

Le Président nous rappelle la confidentialité des débats en commission.

**10. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 13 juin 2007 -
Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN****a) Election de la Présidente et du Vice-président**

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : Mme Marceline Dilonardo et M. Thierry Aeschbacher ont été respectivement élus présidente et vice-président de la commission.

Séance ordinaire du 21 juin 2007**b) Rencontre avec les centres de loisirs de la Ville de Lancy :**

- **Centre Marignac**
- **Terrain d'aventures Lancy-Voirets**
- **Terrain d'aventures du Petit-Lancy**
- **Villa Tacchini**
- **Locaux autogérés**

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : En préambule, je soulignerai la satisfaction exprimée par tous les centres quant à la qualité de leurs échanges avec la commune, et le fait qu'ils sont tous en train d'achever la rédaction d'un projet institutionnel, document exigé par la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle qui sera appelée par la suite FAS'e.

En ce qui concerne le centre Marignac, les conditions de réalisation du travail actuel sont jugées globalement adéquates en ce qui concerne la dotation en personnel; l'augmentation de 25 % des postes administratifs a notamment permis que les animateurs se consacrent aux enfants plutôt qu'aux documents. Le centre aéré estival a pour sa part à peu près fait le plein d'inscriptions et les conditions d'accueil des parents ont pu être améliorées. Néanmoins, sur les activités de l'année, un manque de place criant se fait ressentir pour assurer la qualité voulue d'accueil des adolescents – il n'y a aucun lieu véritablement adéquat pour eux - et, par là, l'action préventive des éducateurs. La situation est plus difficile encore à la maison Civiq, où tant le manque de place que le manque de personnel se font cruellement sentir et rendent quasi intenable le travail qui doit s'effectuer dans un contexte de violence croissante, affectant déjà des enfants très jeunes. On mesure toute les implications de ces manques dans un quartier tel que celui des Palettes.

A la villa Tacchini, le changement d'apparence de la structure a non seulement contribué au bien-être de ses occupants, mais aussi à son image dans le quartier, qui jusque là s'apparentait vaguement pour nombre d'habitants à celle d'un squat. Divers changements sont intervenus dans l'équipe et ont amené à un travail de réorganisation. Par ailleurs, la villa poursuit avec succès ses activités d'improvisation théâtrale et organise également régulièrement des concerts. L'équipe se réjouit d'ailleurs du projet de réfection du pavillon attenant à la villa, qui permettra d'accueillir ces manifestations dans de bonnes conditions. Un terrain de beach-volley est largement utilisé et permet d'inviter des habitants du voisinage ou parents à participer de manière à favoriser des échanges intergénérationnels ; une installation en dur serait d'ailleurs souhaitée. De manière générale, la villa s'est soigneusement attachée à établir de bons liens avec le voisinage et à l'informer sur les activités du centre ; on peut encore souligner ici son implication, associée à celle du terrain d'aventures du Petit-Lancy, dans l'organisation de Caroline Fête son Chemin. Outre la description de ces projets pour l'été, l'équipe d'animation nous a fait part d'un projet d'ouverture d'octobre à Pâques sur le temps de midi, pour permettre à des adolescents de s'y rendre plutôt que d'errer en ville.

Au terrain d'aventures de Lancy-Voirets, divers problèmes sont évoqués ; en premier, une baisse temporaire de fréquentation à l'automne dernier liée à un problème de racket, puis à l'infestation du terrain par des rats. Néanmoins, le taux de fréquentation a à nouveau bien augmenté depuis le début du printemps et la course de caisses à savons a connu son succès habituel. L'organisation du bonhomme hiver est cependant remise en question du fait de la disproportion entre l'investissement nécessaire et le succès de la manifestation (la présidente de la commission a suggéré une association avec le terrain d'aventures du Petit-Lancy pour pérenniser cet événement qu'elle juge important). Par ailleurs, compte tenu des nouvelles exigences financières de la FAS'e, le terrain se pose la question de ses revenus, et des négociations sont en cours avec la FAS'e quant au montant d'inscription (actuellement de Fr. 5.--), du prix des repas du mercredi midi (Fr. 5.-- aussi) et de la cotisation annuelle (Fr. 20.--). Le comité souhaiterait également être étoffé, car il n'est actuellement constitué

Séance ordinaire du 21 juin 2007

que de 5 membres, ayant tous une charge de famille et des activités professionnelles. Il est enfin souligné que le terrain fêtera ses 30 ans l'an prochain.

Le terrain d'aventures du Petit-Lancy, qui a lui fêté avec succès ses 20 ans, connaît globalement un bon taux d'occupation, sauf le samedi, ce qui a amené l'équipe à consolider plutôt les activités du mercredi. A ce propos, il est relevé que, contrairement au projet d'accueil libre, le terrain est manifestement pris comme structure de garde par de nombreux parents qui y déposent leurs enfants de l'ouverture à la fermeture. La baisse de la moyenne d'âge des enfants, mais aussi l'élévation des problématiques comportementales de ces derniers - manifestement en lien avec des situations familiales difficiles - rendent toutefois la tâche des animateurs de plus en plus ardue et accroissent le besoin de supervision au détriment d'activités plus ludiques ou constructives. Il s'agit tout de même de près de 20 enfants qui posent problème... Une demande conjointe est présentée par les terrains d'aventures du Petit-Lancy et de Lancy-Voirets pour un poste de secrétaire à 30 %, les divers acteurs du centre étant trop pris par des activités administratives sans rapport avec leurs charges.

La présidence des locaux auto-gérés étant momentanément mal définie, personne ne les représentait lors de la séance, mais M. Mathieu se chargera de faire le point.

Au terme des présentations, il est relevé d'une part que, malgré les initiatives des responsables, l'image des centres de loisirs reste connotée très négativement et qu'il serait utile d'informer mieux la population à leur sujet. Par ailleurs, les centres font clairement le constat d'un durcissement des relations chez les enfants, et entre les filles et les garçons, sans doute en relation avec des évolutions sociétales qui touchent probablement davantage certains quartiers de notre ville. Des comportements très violents apparaissent précocement et ne font que s'accroître, mettant manifestement les nerfs des éducateurs et animateurs, ainsi que les projets institutionnels, à rude épreuve. L'action préventive et éducative assurée par les centres étant essentielle, il apparaît donc crucial d'épauler massivement les équipes impliquées et de leur donner les moyens de leurs actions, tant en personnel qu'en infrastructures (locaux, terrains de jeux ou de sports...). Nous avons manifestement entre les mains une bombe à retardement et un manque d'anticipation de notre part conduira sans nul doute à des dégâts majeurs, qu'une éventuelle intensification de mesures punitives - à supposer que ce soit l'option que l'on souhaite privilégier - ne servira qu'à exacerber.

c) Nomination des membres du Conseil municipal pour les différents centres de loisirs

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : Pour rappel, il a été décidé que la nomination des représentants aux centres de loisirs se fera dorénavant parmi les membres de la commission sociale pour faciliter la transmission d'informations; compte tenu du manque d'assiduité parfois constaté dans ces délégations, un commissaire propose que, à l'instar de toutes les activités de représentation assurées par les membres du Conseil municipal, celle-ci soit aussi rémunérée à raison d'un forfait de Fr. 150.-- par an. Un vote de principe sur cette proposition est adopté à l'unanimité. Notre Conseiller administratif en prend note et va examiner cette possibilité. Par ailleurs, les délégués aux diverses structures de loisirs sont les suivants :

- Pour les locaux auto-gérés, M. Mathieu
- Pour le terrain d'aventures Lancy-Voirets, Mme Rey
- Pour le terrain d'aventures du Petit-Lancy, Mme Barbey
- Pour le centre Marignac, M. Lussi
- Pour la villa Tacchini, M. Vitali

Séance ordinaire du 21 juin 2007**d) Divers**

=====

Mme JUIILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : un EMS spécialisé pour des personnes souffrant de maladie d'Alzheimer - De la Rive - a été inauguré début juin à Onex. Lancy ayant une participation financière dans ce projet, notre Conseiller administratif souhaite que la commission sociale puisse s'y rendre en septembre, déplacement qui pourrait être associé à une présentation sur la problématique de la prise en charge de cette maladie.

11. RESOLUTION « Plan des circulations du secteur place du 1^{er}-Août, avenue des Communes-Réunies, avenue du Curé-Baud, chemin des Semailles et chemin des Palettes

M. LINGG : Avant d'ouvrir la discussion, je prie les déposants de présenter leur résolution.

M. BONFANTI donne lecture de la résolution :

« Plan des circulations du secteur place du 1^{er}-Août, Communes-Réunies, Curé-Baud, Semailles et Palettes

- *Attendu que la densité du trafic motorisé provoque des embarras de circulation de plus en plus denses dans ce secteur, que la sécurité des piétons n'est plus satisfaisante, que les désagréments pour les riverains sont récurrents :*
- *Vu que la mise en service des lignes de tramway 15 et 17 offre une alternative au trafic motorisé individuel ;*
- *Considérant qu'il est préférable d'agir avant que des accidents graves ne se produisent ;*
- *Notant que l'engorgement du secteur focalise l'attention de tous les groupes représentés au Conseil municipal (voir les nombreuses interventions à ce sujet lors de la séance ordinaire du 19 avril dernier)*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif qu'il établisse dans les plus brefs délais un plan des circulations dans le secteur cité en titre avant de le soumettre à l'approbation /adaptation de l'Office cantonal de la mobilité (OCM).

Les points suivants devront être envisagés dans le concept :

- *Aménagement piétonnier et convivial de la place du 1^{er}-Août (des places de stationnement pour les commerces avoisinants seront disponibles dans le parking souterrain de l'immeuble communal des Courtillets), possibilité de fermeture occasionnelle pour des manifestations ;*
- *Aménagement harmonieux de la future place du Marché, derrière la maison de paroisse protestante ;*
- *Sécurisation accrue des passages piétons sur les Communes-Réunies (adaptation des cadences, marquages, indications plus claires des voies à suivre pour les véhicules qui se retrouvent parfois sur le parcours du tram, etc.) ;*
- *Etude d'un sens unique sur Curé-Baud, de la place du 1^{er}-Août au giratoire Curé-Baud/Palettes, avec obligation pour les voitures venant de la route de Base de tourner à droite ;*
- *Réfection et aménagement de Curé-Baud (prolongation de la piste cyclable entre Paul-Maerki et 1^{er}-Août, éventuelle création de places en épi le long du cimetière, signalisation claire interdisant les poids lourds) ;*
- *Création de zones 30 au sein des quartiers des Semailles, des Palettes, Curé-Baud et des Verjus*
- *Réfection et aménagement « écomobilité » (coexistence de tous les types de transport et mobilier urbain adéquat) aux Palettes, aux Semailles et sur Curé-Baud ;*
- *Toute mesure visant à dissuader fortement le trafic de transit dès le carrefour de l'étoile hors des axes Communes-Réunies – Zone du pont de Lancy / route du Grand-Lancy ».*

Séance ordinaire du 21 juin 2007

M. LINGG : Après lecture de la résolution, j'ouvre le débat.

M. ALONSO : Ceci a été discuté, c'est parfait.

M. GOLAY : On a étudié cette résolution d'une manière approfondie. Ce qui nous inquiète c'est par rapport au nombre d'invites. Pour les considérants, j'y reviendrai par la suite.

Simplement, au niveau des invites, c'est clair qu'on aimerait tous faire au mieux au niveau de la commune, au niveau de la circulation, donner une harmonie, au niveau esthétique, quelque chose de beau, que ce soit en parfaite sécurité. Notre groupe estime qu'au niveau des invites, ce n'est pas suffisamment ciblé les points ; et beaucoup trop vastes. On peut un peu mélanger les rôles par rapport aussi des différents services par rapport à la commune.

Je vous rappelle la constitution l'article 160 qui dit : que le réseau routier des communes du canton est conçu et organisé dans les limites du droit fédéral, de manière à assurer un équilibre entre les divers modes de transports. Donc, il ne faudrait pas non plus qu'on se heurte à cette disposition constitutionnelle.

D'autre part, il y a aussi la fameuse loi sur les routes qui est la hiérarchie du réseau routier. On sait qu'il y a un plan qui est plus ou moins établi, mais qui n'a pas encore été vraiment approuvé. Il y a encore énormément de modifications, ce sont les routes primaires et secondaires qui n'ont rien à voir avec l'ordonnance fédérale sur les routes nationales etc. ; les routes secondaires, comme on les connaît par la législation fédérale, c'est une loi qui est bien cantonale.

Puisqu'on parle de l'avenue du Curé-Baud dans les invites, il faut savoir que les lignes de transport public à fréquences élevées, font parties du réseau primaire ou secondaire, et ce sont des artères qui restent un peu sous la compétence du Département du territoire et de l'Office cantonal de la mobilité par rapport à des modifications et des changements.

On risque donc de se heurter à plusieurs dispositions aussi bien cantonales que même peut-être fédérales par rapport aux zones 30 km/h. On sait que pour les zones 30 km/h, il y a tout un débat où il y a une opposition de la part du PDC, et des partis de l'Entente du Grand Conseil où il y a la question qui est soulevée en ce moment.

Comme je l'ai dit à propos de ce plan qui est très vaste, le prix, combien va coûter l'ensemble, d'établir un plan, un schéma de circulation, plan des circulations, comme cela a été nommé au niveau de la résolution. C'est vrai qu'il y aura des études qui seront fort coûteuses. Nous, on préfère cibler des points beaucoup plus à sécuriser dans un premier temps. Il manque aussi la partie du Petit-Lancy, est-ce que cela viendra par la suite, je le présume, mais c'est vrai que cette résolution fait état de projets de circulation, améliorations que sur le Grand-Lancy. Je pense que pour la partie du Petit-Lancy, il y a un vide, surtout qu'on demande de faire ce plan dans les plus brefs délais. L'Office cantonal de la mobilité surchargé en ce moment, puisqu'il doit établir un plan directeur du stationnement dans tout le canton, va en avoir pour des mois de travail. Je ne vois pas comment on arriverait à concevoir quelque chose dans les plus brefs délais, avec l'aide de l'Office cantonal de la mobilité.

Voilà notre point de vue. On soutiendra un renvoi de cette résolution en commission, mais de la voter telle quelle, je ne le pense pas.

M. AESCHBACHER : Les Conseillers municipaux de l'Union libérale-radical ont lu avec attention la résolution qui nous est proposée ce soir, ce d'autant plus que le groupe a déposé une motion concernant également cette problématique de circulation dans ce quartier, lors d'une des dernières

Séance ordinaire du 21 juin 2007

séances du précédent Conseil, motion demandant le rétablissement du tourner à gauche entre la route du Grand-Lancy et l'avenue des Communes-Réunies.

Ce soir, nous pourrions presque nous réjouir, si nous nous arrêtons au constat, constat que nous partageons. Cependant, si le diagnostic semble correct, les remèdes proposés risquent au mieux de maintenir le malade en vie, au pire de voir sa santé déperir. Nous aborderons donc ici les deux points qui nous semblent les plus problématiques.

Premièrement, l'aménagement piétonnier et convivial de la place du 1^{er}-Août. C'est un remède que nous accepterions, mais avec une correction de taille, celle du maintien de places de parking en zone bleue, du côté de la poste, afin de garantir une certaine pérennité aux commerces de quartier, commerces ayant largement souffert des travaux du tram, et enfin, heureux de voir leurs clientèles revenir. Pour anecdote, le premier jour de retour du marché sur cette place, sa fermeture totale a provoqué pas mal d'interrogations des commerçants, ayant vu leur fréquentation baisser.

Deuxièmement, la proposition d'étudier un sens unique sur l'avenue du Curé-Baud. Il n'est pas inutile de rappeler que cette route est une route communale de niveau primaire, dont les définitions dans la loi précisent clairement sa fonction, assurer les échanges fluides dans les différents secteurs d'agglomération. Nous voyons donc difficilement comment mettre en pratique cette proposition. Par ailleurs, cela ne changerait pas la problématique de l'augmentation des voitures venant des Courtillets, et devant passer devant une école en zone 40 km/h, avant de rejoindre au mieux la route de Base, au pire, le quartier des Palettes et l'avenue des Communes-Réunies.

Nous souhaiterions terminer par un constat, celui qu'une fois de plus, l'on oppose les transports privés aux transports publics, et nous aimerions vous rappeler que le 2 juin 2002, par 60 % de oui, la population genevoise a accepté l'initiative 114 concernant le libre choix du mode de transport. Celle-ci énonçait clairement dans son article 160, la liberté individuelle du choix du mode de transport est garantie, et le réseau routier des communes est conçu et organisé de manière à assurer un équilibre entre les divers modes de transports. Cette résolution n'en tient absolument pas compte. C'est pour toutes ces raisons et afin d'ouvrir un vrai et large débat, que l'Union libérale-radical soutiendra la proposition du MCG, de renvoyer cette résolution à la Commission de l'aménagement du territoire.

M. FAVRE : Un bref historique, en 2003, à la Commission de l'aménagement du territoire, nous avons demandé qu'il soit procédé à des essais de sens unique de l'avenue du Curé-Baud et également la circulation au chemin des Semailles, en vue de l'arrivée du tram, des travaux qui étaient à l'époque en concours. Rien n'a été fait. Après la discussion qui avait eu lieu au mois de mai, par contre, la renvoyer au Conseil administratif, nous ne sommes pas d'accord, nous aimerions que ce soient les Commissions de l'aménagement du territoire et de l'environnement, qui sont plus à même de traiter ce genre de sujet. Beaucoup de choses sont mélangées, on demande à l'Office cantonal de la mobilité d'intervenir, leur demander de décorer, je ne pense pas qu'il a le personnel pour cela. Il y a un côté esthétique sur cette place, je suis tout à fait d'accord, je suis convaincu qu'il faut l'améliorer. Mais demander à l'Office cantonal de la mobilité de le faire, cela me fait légèrement sourire parce que ce n'est pas son rôle, il n'a pas les compétences pour.

Je rejoins également M. Aeschbacher sur l'équivalence des moyens de transport, entre le transport privé et le transport public, j'ai bien retenu le discours de M. Baertschi, il y a environ 15 jours, sur la politique générale pour la législature, alors si c'est lui qui va faire le programme, on pourra tous s'acheter un beau vélo et des pantoufles de gym. Je pense qu'il faut que tout le monde ait son mot à dire, peut-être travailler sur deux commissions, celle de l'aménagement du territoire et environnement. Plus c'est large, plus il y aura d'avis, mieux cela vaudra.

Séance ordinaire du 21 juin 2007

M. LUSSI : Je ne veux pas être redondant puisque l'essentiel a été dit. Deux objets cependant méritent aussi de notre part un approfondissement. Par exemple, la mise en sens unique, et bien, tout le monde sait que dans les communes, la mise en sens unique est un remède qui est pire que la situation actuelle, vu qu'elle favorise l'augmentation de la vitesse des véhicules.

Deuxième chose, on parle de faire des zones 30 km/h et puis à l'évolution des zones 30 km/h, notamment certaines villes le montrent, vous me direz que j'en ai que pour Zurich, qu'une zone 30 km/h efficace est une zone captive, est une zone qui n'a qu'une seule entrée et qu'une seule sortie pour justement éviter le transit. Le groupe UDC demande aussi le renvoi en commission pour pouvoir affiner et élucider tous les problèmes soulevés pour lesquels nous pourrions être d'accord aussi, mais c'est vraiment être trop large et ne correspond pas à ce que nous souhaiterions.

M. BONFANTI : Je me suis renseigné auprès de l'Office cantonal de la mobilité, on m'a confirmé que l'avenue du Curé-Baud est un réseau secondaire et non primaire. De plus, concernant la résolution, on ne dit pas qu'on doit prendre chaque point, on dit qu'il faut en discuter, le but est de faire justement des études. Si on ne s'y prend pas à temps, on va chaque fois repousser le problème, et on attendra à nouveau 4 ans. J'ai entendu une remarque par rapport à l'avenue du Curé-Baud sur le sens unique, en Ville de Genève, il y a pas mal de sens uniques. Pour éviter que la vitesse augmente, on met des places en épis, on met des coussins berlinois, on met des gendarmes couchés, on peut mettre d'autres accessoires, d'autres aménagements urbains qui permettent de limiter la vitesse et cela marche très bien. Des études ont prouvé qu'en zone 30 km/h, la vitesse est réduite.

Je vous rappelle qu'en zone de quartier, une voiture peut très bien rouler à 30 km/h au lieu de rouler à 50 km/h. A l'école En Sauvy, actuellement, elle est à 40 km/h, ce qui nous semble totalement inacceptable. Devant chaque école primaire ou secondaire, les routes devraient être en zone 30 km/h. Un véhicule qui renverse un enfant à 50 km/h, l'enfant n'a aucune chance de s'en sortir, alors qu'à 30 km/h, on sait que la dangerosité diminue, et donc la mortalité aussi.

Ce que nous voulons, c'est augmenter la qualité de vie et c'est aussi de transférer le trafic de transit sur l'avenue du Curé-Baud et sur d'autres axes sur les routes principales. C'est la politique cantonale, je vous rappelle que les zones 30 km/h c'est l'avenue du Curé-Baud, c'est une route secondaire, c'est-à-dire, c'est une route inter-quartier, qui va d'un quartier à un autre quartier. Les Semailles sont un réseau tertiaire, de 3^{ème} catégorie. Si, pour vous, c'est logique de laisser l'avenue du Curé-Baud à 50 km/h, et de laisser les véhicules qui viennent de Plan-les-Ouates, de France continuer sur ce réseau-là, au lieu de prendre l'autre axe principal sur Lancy, c'est vous qui voyez. Nous ce que nous faisons, c'est tout simplement suivre les directives au niveau cantonal.

M. FAVRE : Je veux juste rappeler qu'il y a le plan directeur de la commune qui arrive à terme qui traite des problèmes de circulation. Là on remet une couche sur un problème important dans un secteur qui est un peu vital au Grand-Lancy au niveau de la circulation. On est en train de doubler les choses ou de venir par-dessus quelque chose, qui va être voté bientôt par le Conseil municipal, on va approuver des choses qui vont être modifiées suivant comment cette résolution évolue. Quant à la demande de zone 30 km/h dans le secteur des Semailles, Curé-Baud, etc., Mme Reuland l'a rappelé tout à l'heure, on relance l'étude du secteur des Semailles et si on a voulu garder la maîtrise sur ce secteur au niveau Conseil, on pourrait également avoir un œil au niveau de l'aménagement tant urbain, piétonnier, circulation, alors si on s'oblige du 30 km/h dans cette zone, quand on va venir avec le plan directeur des Semailles, on risque de faire de se heurter à quelque chose qui a été figé. A mon avis, il faudra travailler en parallèle, et je reste sur ma position, c'est-à-dire, réunir deux commissions qui travailleront ensemble, l'aménagement du territoire et l'environnement. Le seul débat qu'on a eu un peu conséquent à la dernière législature, c'est lorsqu'on a traité du tourner à gauche. Je reste donc à la proposition qu'il y ait deux commissions qui se réunissent, ce serait plus large. On aurait deux représentants par parti et cela permettrait un dialogue plus large.

Séance ordinaire du 21 juin 2007

M. AUGSBURGER : Malgré tout le respect que j'ai pour mon ami André Richert, puisqu'on nous a communiqué que c'était lui qui était à la base de ce plan, on a l'impression qu'il a pris un compas et qu'il a tourné autour d'où il habitait. C'est clair qu'à la dernière séance plénière, malheureusement c'était en plénière, elle a amené beaucoup de débats, l'abandon du tourner à gauche a été voté, mais pour qu'on revienne en commission afin d'en parler. Donc ce soir, on remet cela en commission et on ne vote pas cette résolution ici.

M. BAERTSCHI : Sans du tout préjuger de votre décision de renvoi en commission, simplement d'abord rappeler à M. Golay que l'ensemble du Petit-Lancy étant déjà à 30 km/h, on n'a plus grand chose à faire de ce côté-là. Il ne s'agit donc pas de préteriter les gens du Petit-Lancy. Il s'agit de régler un problème qui, depuis longtemps, nous attire des pétitions, que ce soient les parents du Grand-Lancy ou des lettres qui nous disent ce n'est pas possible, les voitures vont trop vite, il y en a trop, que faites-vous ? Le trafic de transit cela ne va pas, etc.

Je dirai, le constat est clair, le constat est que les habitants souffrent, et spécialement évidemment les parents d'élèves qui amènent leurs enfants à l'école En Sauvay.

Maintenant, pour les plus brefs délais, évidemment avec l'Office cantonal de la mobilité, les plus brefs délais, vous savez ce que c'est, plus on attend, plus les délais vont être longs, il n'y a pas vraiment trop de risques qu'au mois de septembre déjà, des propositions soient faites. Je rappellerai juste que l'avantage de mandater des gens qui nous font une étude des problèmes permet de faire avancer les choses. Le renvoi en commission va peut-être enlever quelques paragraphes ou ajouter d'autres choses, il faut savoir que ce sont les tests seulement, les simulations qui permettent de prendre des décisions. On peut renvoyer en commission, il n'y a aucun problème, simplement évidemment qu'après les éléments, des discussions parce que ces éléments sont complexes, les problèmes tiennent bien évidemment d'un certain nombre de choses que nous ne maîtrisons pas parce que les spécialistes, s'il y en a, c'est pour cela, les maîtrisent.

Je n'ai pas bien compris la position de l'Union Libérale-radical, si c'est un renvoi en commission que vous demandez, ou quelque chose que vous aimeriez modifier ou supprimer. Si c'est renvoyé en commission, vous le direz donc à ce moment-là. Simplement, le sens unique de l'avenue du Curé-Baud avait aussi été proposé, n'avait pas été conseillé d'ailleurs par Citec qui était le bureau d'ingénieurs craignant un report du trafic au chemin des Semailles. Je crois que la résolution demande l'étude d'un sens unique et non pas la demande de sens unique, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

Enfin, pour terminer avec M. Favre, je ne crois pas du tout que le plan directeur communal va régler ce problème. Le plan directeur communal, comme le dit son nom, est un plan directeur sur l'ensemble de la commune, il ne va pas traiter de cette question-là, il va traiter, entre autre, de ce quartier mais pas du tout en terme de doublon par rapport au travail que feront les commissions. Donc, de ce côté-là, vous n'avez pas beaucoup de risques de voir l'une des études heurter l'autre.

En revanche, si tout le Conseil municipal était venu ce soir à vélo, j'aurais beaucoup apprécié, et je m'étonne, M. Favre, que vous trouvez cela incroyable, vous vivez dans un monde qui ne va pas très bien en terme d'environnement, votre affirmation me semble, de pouvoir supposer de ma part, quelque chose de plus sournois.

M. LUSSI : Je me sens un peu attaqué lorsque vous dites, parce qu'une fois de plus, lors de la première intervention que j'ai faite, démocratiquement une résolution vient, on s'aperçoit que ses points sont discutés, ce qui est démocratique et normal, les voix sont différentes, et vous êtes en train de nous dire, que de toute façon, nous ne sommes pas capables, ce sont des spécialistes qui le

Séance ordinaire du 21 juin 2007

seront. Alors, supprimons-nous et mettons tout de suite les bureaux d'urbanisation en place, et tout le monde sera content.

Je pense que nous devons démocratiquement définir les points, une résolution amendée en ressortira et là les spécialistes interviendront. Je crois que le travail politique a sa raison d'être, autrement, qu'est-ce que je fais ici ce soir !

Mme RICHERT : Je voudrais juste intervenir très brièvement. En fait, l'aspect convivial de la place du 1^{er}-Août me paraît très important ; je trouve que Lancy manque cruellement de lieux où se retrouver, qui soient agréables, juste dialoguer, prendre le temps où on n'est pas avec le bruit des voitures.

Je ne suis pas là depuis longtemps dans cette assemblée. De rares personnes rencontrées m'apostrophent depuis mon élection, elles m'ont demandé si on pouvait faire quelque chose contre le bruit et la circulation dans toute la zone. Je trouve que c'est quelque chose dont il faut tenir compte, c'est la population qui réagit.

M. LINGG : Nous avons donc 3 propositions.

Renvoi de la résolution dans les deux commissions de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Si cette proposition est rejetée, le renvoi dans l'une ou l'autre de ces deux commissions, ou finalement, quatrième choix, en cas de refus de toutes ces propositions précédentes, le vote pur et simple de la résolution.

Nous allons donc commencer par le vote du renvoi dans les deux commissions aménagement du territoire et environnement.

Proposition acceptée par 20 oui – 12 non – 1 abstention.

Cette proposition est acceptée, ce qui rend caduque les autres points de vote.

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme CASUTT : Pour permettre à notre Conseil de travailler dans de bonnes conditions, je vais reprendre les paroles d'un de nos anciens collègues : « Après un débat tendu, il ne faut pas hésiter à faire usage d'une des plus belles institutions de Lancy, à savoir : le carnotzet de la Mairie, autour d'un verre, on oublie la confrontation au profit de la collaboration ».

J'espère que vous n'oublierez pas ces bonnes paroles et que vous n'hésitez pas à faire usage de ce carnotzet pour discuter de sujets tendus et permettre de mettre à plat certains différends.

M. OLOFSSON : Mon intervention concerne la venue sur la commune de l'Association pour le logement temporaire qui a investi l'ancien pensionnat de jeunes filles de l'Institut de Florimont au 32, chemin des Maisonnettes depuis quelques semaines apparemment.

Je voulais en informer le Conseil administratif car l'Association pour le logement temporaire logeait précédemment à Pré-Bois, je crois, des travailleurs déplacés, des personnes en grande détresse sociale, tels des gens sortant de prison ou des gens qui sont tout simplement à la rue, vu la situation du logement actuelle.

Séance ordinaire du 21 juin 2007

Or, désormais, cette association occupe des locaux qui appartiennent à l'Etat de Genève, qui a décidé de les déplacer de Pré-Bois sur notre commune pour permettre de garer quelques jets privés, pour ces personnes probablement, et nos services sociaux sont vraisemblablement amenés à devoir intervenir sur les lieux au chemin des Maisonnettes.

Cette grande maison, ancien pensionnat de jeunes filles, a plus de 100 ans d'âge et a fait l'objet d'une rénovation absolument minimaliste, elle appartient à l'Etat de Genève, mais tout de même, j'invite le plus grand nombre d'entre nous de passer devant cette maison. Je trouve scandaleux que seul le toit ait été refait, des trous sur la façade ont été replâtrés, de façon absolument détestable, cela témoigne d'un manque total de respect total vis-à-vis de cette population.

Je demanderai simplement au Conseil administratif de se renseigner auprès du DCTI qui gère ce dossier et, peut-être nous informer un peu plus en avant sur le caractère définitif de cette réfection, et également sur les interventions que nos services sociaux devront effectuer dans les mois et années à venir.

Mme JUIILLERAT VAN DER LINDEN : Bien qu'il soit tout à fait compréhensible, comme il a été rappelé lors de notre dernier Conseil municipal, commission de la sécurité, qu'un certain degré de confidentialité concerne le contenu des délibérations des commissions, je voudrais attirer votre attention sur un article paru dans la Tribune de Genève du 18 juin sur ce point : selon un avis de droit se référant de la Lipad (loi sur l'information du public et l'accès aux documents), les procès-verbaux des commissions ne sont pas publics et le public ne peut pas se prévaloir d'un droit d'accès, mais la commission a le droit de les divulguer. En tant que membre individuel, un/e commissaire ne peut pas distribuer le procès-verbal, mais est libre de parler à l'extérieur de ce qui s'est dit lors des séances.

Je voudrais également relayer ici le vif mécontentement des riverains du stade des Fraisières, compte tenu de la réduction des terrains disponibles pour le jeu des enfants au profit de l'agrandissement du terrain. Il n'existe pour ainsi dire plus de lieu de jeu pour les petits enfants dans ce quartier. Les nouvelles places de jeux aménagées étant adaptées à des enfants plus grands. Un souhait est clairement exprimé concernant des mesures compensatoires réaffectant des espaces ou infrastructures pour les tout petits.

M. MIZRAHI : Le 17 juin, les Lancéennes et Lancéens ont refusé à plus de 54 % la 5^{ème} révision de l'AI comme une majorité du canton, et avec un taux de participation supérieur à la moyenne, ils ont marqué leur scepticisme face à une révision promettant de réinsérer les personnes handicapées mais ne prévoyant rien pour impliquer davantage les employeurs.

Au demeurant, la votation a maintenant eu lieu, nous devons en accepter le résultat et aller de l'avant. La campagne a montré que l'intégration professionnelle des personnes handicapées est un souci partagé par l'ensemble de la population, y compris celles et ceux qui ont légitimement donné foi aux promesses des partisans-es de cette révision.

L'article 8, alinéa 2 de la constitution fédérale prévoit que nul ne doit subir de discrimination du fait notamment d'une déficience corporelle, mentale ou psychique. Cette disposition s'applique directement à l'ensemble des collectivités publiques de ce pays. C'est pourquoi la Ville de Lancy a elle aussi une responsabilité dans le domaine de l'accès à l'emploi des personnes handicapées.

C'est pourquoi, le groupe Socialiste invite le Conseil administratif à se prononcer sur les points suivants :

1. Combien la Ville de Lancy emploie-t-elle de personnes en situation de handicap physique, sensoriel, mental et psychique ?

Séance ordinaire du 21 juin 2007

2. Quelles mesures sont-elles prises actuellement ou prévues à l'avenir pour garantir le maintien en emploi des personnes atteintes dans leur santé et encourager l'engagement de personnes handicapées, à tout le moins la non-discrimination à l'embauche ?
3. Quelles mesures sont-elles prises actuellement ou prévues à l'avenir pour informer et encourager les entreprises et institutions lancéennes dans ce domaine, en particulier, celles qui sont mandatées par la Ville, qui du reste ne sont pas forcément lancéennes ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Mme RICHERT : Je remarque régulièrement des cyclistes venant de la route de Base qui n'empruntent pas la piste cyclable le long de l'avenue du Curé-Baud. En observant, bien, ceci vient du fait que tout le long de la route de Base, le cheminement proposé aux cyclistes est sur la droite, et à la sortie du giratoire, tout près de l'école En Sauvy, le cheminement est proposé à gauche. A l'entrée de ce giratoire, aucune signalisation ne marque ce fait, ce qui fait que beaucoup de cyclistes restent sur la partie droite. Je demande au Conseil administratif ce qu'il est possible de faire pour palier à ceci.

M. ZEHFUS : J'ai une petite remarque pas très agréable : parc Navazza ou parking Navazza ? J'avais déjà signalé ce fait lors de la précédente législature.

Le 2 juin, samedi soir, j'ai observé une vingtaine de véhicules parkés à l'intérieur du parc. Où étaient ce soir-là nos ASM ? En tous les cas, ils n'étaient pas présents ce soir-là et ne travaillent que peu ou jamais les week-ends.

Par contre, les jours suivants, ils étaient particulièrement virulents au pied de la passerelle Pré-Monnard pour traquer les motos ou les scooters, je l'ai vu. Pendant ce temps, les collégiens empruntent facilement et régulièrement, avec leurs motos ou scooters, le cheminement reliant le Vieux-chemin-d'Onex au centre commercial des Mouilles, dans les deux sens.

Ce fait a été évoqué, relevé et protocolé par une co-proprétaire qui demeure au Vieux-chemin-d'Onex qui m'en a informé.

Mme DILONARDO : Il y a quelques mois, lors d'une Commission de l'aménagement du territoire, à laquelle j'assistais en tant que remplaçante, nous étions plusieurs commissaires à demander la pose de bancs supplémentaires dans la commune, si possible, situés à l'ombre, parce que c'est vrai pour les personnes âgées qui vont faire leurs courses, elles ont un long trajet à faire, elles apprécieraient d'avoir un peu plus de bancs pour couper le trajet jusqu'au magasin.

Nous avons demandé également des poubelles supplémentaires. Habitant le Petit-Lancy, je parle spécialement de la salle omnisports, où les poubelles débordent régulièrement, ce n'est pas que les jeunes mettent les déchets n'importe où, mais il manque vraiment de poubelles. Le spectacle est assez lamentable.

On nous avait promis un inventaire du mobilier urbain, qu'en est-il ? Est-ce que cet inventaire a été réalisé ?

M. AUGSBURGER : Juste pour vous signaler que pour 2007-2008, c'est M. Thierry Aeschbacher qui sera responsable de notre groupe.

M. LANCE : J'aimerais revenir rapidement sur l'intervention de M. Zehfus. C'est vrai que s'il y a des voitures stationnées dans le parc Navazza et ceci n'est pas normal. Les seules personnes qui ont les clés des bornes électroniques, ce sont les personnes qui louent la salle. Donc, j'imagine que ce sont les personnes qui louaient la salle et qui ont permis à leurs invités de rentrer dans le parc Navazza.

Séance ordinaire du 21 juin 2007

Concernant la passerelle du Pré-Monnard, vous le savez M. Zehfus, elle est interdite aux scooters, c'est vrai que les ASM m'ont fait part de votre attitude, comme quoi vous avez passé à plusieurs reprises avec votre scooter sur cette passerelle, vous avez été amendé. Votre comportement n'était pas digne d'un Conseiller municipal, et c'est tout à fait regrettable de votre part.

Concernant l'intervention de Mme Richert, j'ai bien pris note de cette problématique des cyclistes qui n'empruntent pas la piste cyclable à l'avenue du Curé-Baud, je regarderai ce que l'on peut faire avec nos agents de sécurité municipaux, qui, entre parenthèse, font un excellent travail au sein de notre commune, ceci pour répondre aux insinuations de M. Zehfus.

M. RENEVEY : J'ai une réponse pour Mme Dilonardo. J'ai demandé ce matin au Service des parcs, promenades et maintenance, le changement de cette poubelle qui visiblement n'est pas du tout adaptée aux déchets qui sont mis à cet endroit. Ce sera fait dans les plus brefs délais.

Une réponse à Mme Juillerat van der Linden suite à son intervention lors de la dernière séance de la législature, au sujet des écoles. Toutes les écoles sont équipées de sondes extérieures qui maintiennent une température normale pour des classes, il est arrivé effectivement à l'école En Sauvy, un problème de fonctionnement. Une entreprise a été mandatée pour faire des réparations, et ces réparations ont été effectuées, il y a un petit problème à l'école En Sauvy supplémentaire, c'est que les vannes thermostatiques qui sont réglées à certaines températures, sont assez régulièrement modifiées par semble-t-il, quelques élèves, ce qui fait qu'évidemment la température s'en trouve fortement augmentée. Tout devrait rentrer dans l'ordre dans cette école.

13. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.

M. LINGG : Je lève cette séance en vous souhaitant à tous un très bel été, de belles vacances j'espère pour la plupart d'entre vous, bon retour dans vos foyers avec un petit passage au carnotzet auparavant.

La séance est levée à 21 heures 20.

Le Secrétaire :

Damien BONFANTI

Le Président :

John LINGG